



Paris, le 23 décembre 2024

017789 / C0040
TRUEL WILLIAM
CANTIFAGE
46120 ESPEYROUX

Contrat : Accord prévoyance du Lot

Code Client : 000121508

VOS COTISATIONS PRÉVOYANCE ÉVOLUENT AU 1^{ER} JANVIER 2025

Madame, Monsieur,

L'accord collectif de prévoyance du Lot apporte à vos salariés non-cadres une protection sociale complète en prévoyance depuis plusieurs années. Une analyse du compte de résultats de votre accord a mis en exergue, un déséquilibre des résultats techniques de votre régime de prévoyance.

Afin d'assurer la pérennité de votre contrat et de préserver durablement votre couverture, **les partenaires sociaux de votre branche ont décidé d'augmenter le tarif des garanties incapacité temporaire de travail et incapacité permanente de travail portant le montant global de la cotisation globale de 2,75% à 2,85%.**

Cette évolution entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

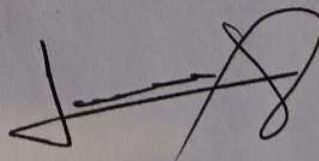
Vous retrouverez le détail des cotisations dans le nouveau barème disponible avec l'ensemble de la documentation contractuelle sur votre espace client entreprise sur le site www.groupagricar.com¹.

La nouvelle fiche de paramétrage DSN sera prochainement à votre disposition prochainement sur net-entreprises.fr et sur votre espace client MSA. Afin que vos déclarations soient correctes, pensez à mettre à jour votre logiciel de paie avec les données qui y sont mentionnées.

Votre conseiller commercial habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Éric Gérard
Directeur Général Délégué



Si toutefois votre entreprise ne souhaite plus bénéficier de ce contrat, vous pouvez procéder à sa résiliation dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de ce courrier (le cachet de la poste faisant foi).

¹Vous n'avez pas de compte client ? retrouvez les étapes d'inscription au dos de ce courrier